

MATURITÉ SPÉCIALISÉE *SANTÉ*

La maturité spécialisée *santé* (MSSA) s'obtient en une année. Le titre *Maturité spécialisée santé* donne accès à la 1^{re} année de *bachelor* à la Haute école de santé (HEdS) pour les formations de:

- infirmier-ère
- technicien-ne en radiologie médicale
- nutritionniste - diététicien-ne *
- physiothérapeute *
- sage-femme *
- ergothérapeute * (formation à Lausanne)
- ostéopathe * (formation à Fribourg, bilingue français-allemand)

* filière à régulation : le titre de MSSA donne accès à la procédure de régulation.

Conditions d'admission :

- obtention du certificat de culture générale option santé, avec une moyenne de 4,0 au minimum dans les disciplines de l'option spécifique préprofessionnelle;
- validation de 4 semaines de stages préalables, effectuées après l'obtention du certificat, dans le domaine des soins à la personne;
- rapport de stage préalable évalué "suffisant" par la commission ECG.

Toutes les conditions doivent impérativement être satisfaites. En cas d'insuffisance au rapport de stage préalable, l'élève candidat-e a la possibilité de refaire la procédure d'admission, de présenter un nouveau rapport de stage préalable l'année suivante. Il est conseillé de prévoir, à l'avance, les dispositions nécessaires en cas de report de la MSSA.

Selon la directive du médecin cantonal, appliquée par la HEdS, les règles strictes d'hygiène sont respectées. Ainsi, le port d'un couvre-chef (casquette, voile, bonnet, etc.) n'est admis ni dans les cours théoriques, ni dans les stages, durant le cursus de la MSSA et celui de la HEdS.

Contenus de la maturité :

- a. les prestations complémentaires à la HEdS :
 - cours théoriques;
 - cours d'introduction à la pratique;
 - stage dans le domaine de la santé (organisation et placement par la HEdS);
 - expérience professionnelle complémentaire dans le monde du travail au sens large;
- b. le travail de maturité spécialisée.

Obtention du titre de la maturité :

- Avoir validé et réussi :
 - les cours théoriques et pratiques;
 - le stage de 8 semaines dans le domaine socio-sanitaire;
 - l'expérience professionnelle de 6 semaines dans le monde du travail au sens large;
 - le travail de maturité spécialisée (dossier et soutenance).

CONSIGNES DE STAGES MSSA

Stages préalables

L'admission en année de maturité spécialisée exige 4 semaines de stages préalables, à effectuer, en principe, après l'obtention du certificat de l'Ecole de culture générale (dès la fin des examens et jusqu'à la fin du mois d'août) et obligatoirement dans le domaine des soins à la personne. L'expérience professionnelle préalable doit mettre toute l'importance sur des activités à plein temps et dans la *continuité*.

Les tâches confiées au/à la stagiaire doivent impliquer les soins à la personne qui a besoin d'assistance. Les stages dans les cabinets de vétérinaires, les instituts de beauté ou dans les pharmacies ne sont pas acceptés.

Lieux possibles de stages:

- hôpitaux;
- établissements médico-sociaux;
- centres de traitement et de réadaptation.

Le taux d'activité fixé à 100% doit correspondre à 40 heures hebdomadaires. Si le nombre d'heures est inférieur, il faut ajouter le nombre nécessaire de semaines pour parvenir à l'équivalence (*cf.* tableau ci-dessous).

Validation des stages préalables :

Un stage est validé uniquement sur présentation d'une attestation de l'employeur qui doit contenir les informations suivantes :

- les dates du stage, le taux d'activité (en %) et le nombre d'heures hebdomadaires.

Une fois l'intégralité des stages préalables effectués, ils doivent être validés, au moyen du récapitulatif disponible au secrétariat dès le mois de février, lors d'une séance qui aura lieu le **jeudi 26 août 2021 de 17h00 à 18h30, dans chaque ECG (salle à confirmer).**

Calcul du nombre de semaines à temps partiel pour être équivalent à

		4 semaines de stages préalables		
100%	= 40	heures hebdomadaires =	4	semaines
80%	= 32	heures hebdomadaires =	5	semaines
75%	= 30	heures hebdomadaires =	5,3	semaines
70%	= 28	heures hebdomadaires =	5,7	semaines

Sites d'info :

- ECG Henry-Dunant :
<https://edu.ge.ch/site/ecghenrydunant/>
- ECG Ella-Maillart :
<https://edu.ge.ch/site/ellamaillart/>
- ECG Jean-Piaget :
<https://edu.ge.ch/site/ecgjeanpiaget/>
- CECG Madame de Staël :
<https://edu.ge.ch/destael/content/bienvenue-sur-le-site-du-college-madame-de-stael-1>
- Haute école de santé :
<https://www.hesge.ch/heds/>
- Centre de formation professionnelle santé social : portes ouvertes le 26 janvier 2019.
<https://edu.ge.ch/cfps>
- Conditions d'admission pour la filière ergothérapie :
<https://www.eesp.ch/bachelor-en-ergotherapie/>
- Conditions d'admission pour la filière d'ostéopathie :
<http://www.heds-fr.ch/FR/bachelor/bachelor-osteopathie>

PROCESSUS D'INSCRIPTION A LA MATURITE SPECIALISEE SANTE

Echéancier

Décembre 2020	Séance d'information obligatoire aux élèves de 3 ^{ème} année OSP santé
Dès janvier 2021	Recherche de 4 semaines de stages préalables à effectuer après l'obtention du certificat dans le domaine des soins
Février - 5 mars 2021 (dernier délai) A rendre en mains propres et contre signature au secrétariat de chaque ECG	Préinscription à la maturité spécialisée santé
Semaine du 3 mai 2021 Dans chaque ECG – (horaire et salle à confirmer)	Séance d'information sur le rapport des stages préalables PRESENCE OBLIGATOIRE des élèves préinscrits
Juin 2021	Certificat de l'ECG avec une moyenne égale ou supérieure à 4.0 dans l'OSP santé
Mardi 29 juin 2021 08h30 - 12h00 Dans chaque ECG - salle à confirmer	Inscription en MSSA PRESENCE OBLIGATOIRE des élèves préinscrits
- jusqu'au 20 août 2021 - jeudi 26 août 2021 17h00-18h30, dans chaque ECG - salle à confirmer - vendredi 27 août 2021 17h00 dernier délai, au secrétariat de chaque ECG	- Terminer les 4 semaines de stages - Validation des 4 semaines de stages préalables - Remise des rapports de stages préalables
Mardi 7 septembre 2021 à l'ECG 10h15 devant le secrétariat 10h30 – 12h00 dans chaque ECG, salle à confirmer	Affichage des résultats Confirmation obligatoire d'admission en MSSA et séance d'information
Semaine du 13-17 septembre 2021 Semaine 37, à la HEdS	Rentrée administrative MSSA à la HEdS PRESENCE OBLIGATOIRE
Lundi 20 septembre 2021 Semaine 38	Début des cours théoriques